

Procès-verbal de l'Assemblée générale de la Société Suisse des Hôteliers : réunie le 22 octobre 1894

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **3 (1894)**

Heft 44

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-523024>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Abonnement:

Schwyz: Fr. 5.— jährlich. Fr. 2.— halbjährlich. Ausland: Unter Kreuzband Fr. 7.50 (6 Mark) jährlich. Deutschland, Oesterreich und Italien: Bei der Post abonnirt: Fr. 8.— (Mk. 4.—) jährlich. Vereinsmitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:

20 Cts per 1 spatige Zeile oder deren Raum. Bei Wiederholungen entsprechendes Rabatt. Vereinsmitglieder bezahlen die Hälfte.

Abonnements:

Pour la Suisse: Fr. 5.— par an. Fr. 3.— pour 6 mois. Pour l'Étranger: Envoi sous bande: Fr. 7.50 par an. Pour l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Abonnement postal: Fr. 8.— (Mk. 4.—) par an. Les sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:

20 cts. pour la petite ligne ou son espace. Rabais en cas de répétition de la même annonce. Les sociétaires payent moitié prix.

Hôtel-Revue

3. Jahrgang

3me ANNÉE

Organ und Eigentum des

Organe et Propriété de la

Schweizer Hotelier-Vereins.

Société Suisse des Hôteliars.

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 23, Basel. Telegramm-Adresse: „Hôtelrevue Basel.“

TÉLÉPHONE No. 1573.

Rédaction et Expedition: Rue des Etoiles No. 23, Bâle. Adresse télégraphique: „Hôtelrevue Bâle.“

Offizielle Nachrichten.

Avis an die Mitglieder!

Unter dem Protektorate der Königin der Niederlande findet nächstes Jahr in Amsterdam eine Weltausstellung für Hotel- und Reisewesen statt, und ist der Schweizer Hotelier-Verein von kompetenter Seite zur Beteiligung an derselben freundlichst eingeladen worden. Mit Rücksicht auf die im Jahre 1896 in Genf stattfindende nationale Ausstellung, an welcher unser Verein sich offiziell beteiligen wird, muss jedoch von einer Beteiligung an der Amsterdamer Ausstellung von Vereinswegen Umgang genommen werden und es jedem Einzelnen überlassen bleiben, dieselbe zu besichtigen oder nicht. Die Ausstellung für Hotel- und Reisewesen umfasst 15 Gruppen: 1. Baukunst. 2. Transportmittel. 3. Allgemeine Industrie. 4. Industrie der Nahrungsmittel. 5. Fluss- und Seefischerei. 6. Hygiene. 7. Maschinerien. 8. Beleuchtung. 9. Kunstindustrie. 10. Erwärmung. 11. Geographische Abteilung. 12. Vollständige Einrichtungen. 13. Sicherheitsmittel. 14. Gartenbau. 15. Versicherung. Die Ausstellung dauert vom 3. Mai bis 1. November 1895. Der Anmeldestermin geht mit 15. November 1894 zu Ende. Behufs näherer Informationen wende man sich an das Generalsekretariat der Ausstellung, Bureau Singel 451 Amsterdam. Anmeldeformulare sind eine Anzahl auf unserm Centralbureau vorrätig.

Lucerne, den 26. Oktober 1894.

Schweizer Hotelier-Verein:

Der Präsident:

J. Döpfner.

Nouvelles officielles.

Avis aux Sociétaires.

Quelques personnes autorisées ont obligeamment invité la Société Suisse des Hôteliars à prendre part à l'Exposition universelle de l'industrie des hôtels et des voyages qui aura lieu l'année prochaine à Amsterdam sous le patronage de la Reine des Pays-Bas. Considérant l'Exposition nationale de Genève en 1896, à laquelle notre Association sera officiellement représentée, celle-ci doit renoncer à figurer comme société à celle d'Amsterdam, chaque membre restant d'ailleurs pleinement libre de participer ou non à cette dernière. L'Exposition d'Amsterdam comprend les 15 groupes suivants: 1. Architecture. 2. Moyens de transport. 3. Industrie en général. 4. Industrie des denrées alimentaires. 5. Pisciculture de rivières, lacs et mer. 6. Hygiène. 7. Machines et engins. 8. Systèmes d'éclairage. 9. Arts industriels. 10. Systèmes de chauffage. 11. Partie géographique. 12. Installations complètes. 13. Appareils de sauvetage, engins de sûreté. 14. Horticulture. 15. Assurances. — L'Exposition durera du 3 mai au 1er novembre 1895. Le dernier délai pour les demandes d'admission est fixé au 15 novembre 1894. Pour tous renseignements s'adresser au Secrétariat général de l'Exposition, Bureau Singel 451, Amsterdam. Notre Bureau central à Bâle tient à la disposition des sociétaires un certain nombre de formulaires de demandes d'admission.

Lucerne, le 26 Octobre 1894.

Société Suisse des Hôteliars:

Le Président:

J. Döpfner.

Procès-verbal

de l'Assemblée générale de la Société Suisse des Hôteliars, réunie le 22 Octobre 1894 dans la salle du Casino à Berne.

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion. 2. Comptes annuels. 3. Election de deux commissaires-vérificateurs. 4. Fixation du budget et éventuellement du montant de la cotisation annuelle. 5. Communications relatives à l'Ecole professionnelle. 6. Exposition nationale de Genève en 1896. 7. Modification des statuts. 8. Proposition tendant à la publication d'un livre conforme aux principes exposés dans les nos 3 et 4 de l'«Hôtel-Revue» de 1894. (Rapporteur: M. Berner de l'Hôtel Euler à Bâle). 9. Désignation du lieu de la prochaine Assemblée générale. 10. Propositions individuelles.

A 11 heures et demie, M. le Président Döpfner ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 52 sociétaires présents et entend lecture des télégrammes et lettres d'excuse de MM. Truttmann (Seelisberg), Rob. Hafli (Lucerne), Giger (St-Moritz), Riesen-Ritter (Bienne) et Chessex (Terrièr). Sont désignés comme scrutateurs MM. J. Borsinger (Verenahof, Baden) et Ed. Baltiswyler (Hôtel Central, Zurich).

Des télégrammes de salutations et de félicitations ont été envoyés par MM. Otto Hoyer, Président de l'Association internationale G. Arras, du «Kaiserhof» à Berlin et Fritz Richert, directeur du «Kaiserhof» à Wiesbaden.

Les membres décédés depuis la dernière Assemblée générale sont:

- J. Sterchi-Wettach, Grand Hôtel-Kurhaus, Müren (le 11 décembre 1893); Carl Schreiber-Huber, Hôtels Rigi-Kulm et Rigi-Staffel (le 7 mars 1894); Gottlieb Lutz-Johannes, Hôtel Kraft, Bâle (le 14 avril 1894); H. Niederhäuser-Faucherer, Hôtel des Trois-Rois, Vevey (le 20 juin 1894).

Le Président prononce quelques chaleureuses paroles de regrets et de reconnaissance envers les membres décédés et surtout envers M. Lutz, qui a toujours eu à cœur les intérêts de la Société et, comme membre de la Commission de surveillance du Bureau central officiel, a rendu à ce dernier des services signalés. Les assistants se lèvent en l'honneur de la mémoire de leurs collègues décédés.

Admission dans la Société:

M. Louis Jehli-Meyer, Hôtel du Soleil à Neuchâtel.

Démision:

M. C. Lattmann, Hôtel et Pension Lattmann à Ragaz.

Après avoir entendu ces communications, l'Assemblée aborde la discussion des objets à l'ordre du jour.

Tract. 1. Rapport de gestion. A titre de complément, le Président fait remarquer qu'en ce qui concerne la responsabilité des hôteliers pour les envois de valeur déposés dans leurs bureaux à l'adresse des voyageurs, l'Administration fédérale des postes n'a pas encore notifié le résultat de l'enquête ouverte à ce sujet. Bien qu'on ne puisse se dissimuler qu'il est difficile à cette Autorité de satisfaire à nos vœux, il faudra néanmoins réitérer prochainement notre requête et prier l'Administration des postes de nous communiquer la décision annoncée dans sa première réponse.

Personne ne formulant d'observation au sujet du rapport de gestion, ce dernier est adopté sans discussion.

Tract. 2. Comptes annuels. Ils figurent dans le rapport de gestion et comportent les chiffres principaux suivants:

Table with 2 columns: Recettes (Fr. 10,552.80), Dépenses (7,507.16), Excédent de recettes (3,045.64), Fortune sociale au 30 septembre 1894 (19,930.38)

Ces comptes, dont les sociétaires peuvent prendre connaissance auprès du bureau de l'Assemblée, ont été examinés par les commissaires-vérificateurs MM. C. Kracht et F. Kussler, qui en ont constaté l'exactitude dans un rapport écrit. M. Kussler fait encore un court exposé verbal du résultat de l'examen, après quoi l'Assemblée approuve les comptes et en donne décharge au Comité.

Tract. 3. Election de deux commissaires-vérificateurs pour l'exercice 1894/95. Sont confirmés dans ces fonctions MM. C. Kracht (Hôtel Baur au Lac, Zurich) et Fr. Kussler (Hôtel des Salines, Bex).

Tract. 4. Fixation du budget et de la cotisation annuelle de 1894/95. Le budget projeté pour 1894/95 et imprimé dans le rapport de gestion, prévoit les chiffres ci après:

Recettes:

Table with 2 columns: Cotisations d'entrée (Fr. 200.—), Cotisations annuelles (9,900.—), Intérêts (400.—), Total (Fr. 10,500.—)

Dépenses:

Table with 2 columns: Subvention au Bureau central officiel (Fr. 5,000.—), id. à l'Ecole professionnelle (3,500.—), Cotisation à l'Union suisse du commerce et de l'industrie (200.—), Secrétariat, imprimés, etc. (1,500.—), Imprévu (300.—), Total (Fr. 10,500.—)

Le Conseil d'administration ayant proposé d'inscrire encore au budget une somme de Fr. 500 pour la publicité-réclame, l'Assemblée se range à cette proposition et adopte le budget en relevant à Fr. 10,400 la rubrique «cotisations annuelles», d'où s'ensuit que recettes et dépenses se balancent au chiffre de Fr. 11,000.

Relativement à la fixation de la «cotisation annuelle», on a admis que les sociétaires auront à acquitter ou bien le montant de 50 centimes par chambre perçu jusqu'ici, ou bien la cotisation fixe annuelle prévue au n° 7 de l'ordre du jour «Modification des statuts».

Tract. 5. Communications relatives à l'Ecole professionnelle. Le Président fait savoir à titre préliminaire que cette institution est en bonne voie de prospérité et qu'il faudra songer à son agrandissement; puis M. Tschumi, Président du Comité de surveillance de l'Ecole, présente un rapport faisant suite au mémoire substantiel qui a été envoyé à tous les sociétaires.

Les résultats du premier semestre scolaire sont restés au-dessous de ce qu'on en attendait; les motifs de ce résultat sont: les différences très notables du degré d'instruction chez les élèves, la durée trop brève des cours et le défaut d'expérience. Ce premier semestre a été une période d'essai pour les élèves, mais surtout pour le personnel enseignant. On en a profité autant que possible, de sorte que tout permet d'espérer que les résultats futurs seront meilleurs.

Des 23 élèves ayant suivi les cours jusqu'à la clôture de l'Ecole, 13 ont été placés dans des hôtels. Interrogés à ce sujet, 12 patrons ont répondu favorablement sur la tenue et la conduite de leurs jeunes employés, tout en disant que d'une manière générale la pratique laissait à désirer. Cette plainte semble fondée, mais s'explique, car 2 heures d'exercices pratiques par semaine donnent pour tout le semestre 48 heures, ce qui est insuffisant pour acquérir les connaissances pratiques si nécessaires à un employé d'hôtel. Afin de remédier à cet inconvénient, les élèves seront à l'avenir divisés en deux groupes qui s'exerceront séparément aux divers services de l'exploitation normale d'un hôtel, l'un à l'Hôtel Beau-Rivage, l'autre à l'Hôtel d'Angleterre.

A l'expiration du délai fixé au commencement de septembre dernier, il nous était parvenu 42 demandes d'admission qui furent suivies de 16 autres, mais celles-ci ont été repoussées d'emblée, le manque de place ne nous permettant pas d'admettre plus de 28 élèves. Des 42 premiers postulants on a éliminé d'abord ceux au-dessus de 18 ans, l'expérience nous ayant appris que la promiscuité d'élèves trop disparates au point de vue de l'âge nuit à la bonne marche de l'ensemble; ensuite on a refusé ceux ne comprenant qu'une langue et de ceux qui restaient non n'avaient admis que ceux possédant de bons certificats d'études. Ces nombreux refus ont soulevé ci et là des récriminations et nous ont valu le reproche de mauvais vouloir, reproche d'ailleurs absolument injustifié et immérité, attendu que chaque demande a été examinée objectivement, sans acception de personnes.

Le chiffre considérable des demandes d'admission prouve que la création de l'Ecole a répondu à un besoin urgent. Sa prospérité future dépend de la direction qui lui sera donnée; son agrandissement s'impose, les conditions actuelles étant insuffisantes et l'Hôtel d'Angleterre trop restreint. Tout revient à savoir de quelle manière il faut procéder pour introduire cette indispensable réforme. Personnellement, le rapporteur estime qu'il y a trois points principaux à envisager: 1. Où trouver l'homme capable à tous égards de diriger l'institution? Il faudrait qu'il eût en lui l'étoffe tant d'un bon professeur que d'un parfait hôtelier. 2. Où installer l'Ecole? Faut-il acheter un immeuble ad hoc ou bien existe-t-il un autre moyen de résoudre le problème? 3. Comment organiser les cours? Un semestre constituant un laps de temps trop limité pour des jeunes gens sans connaissances pratiques, il faudra bon gré mal gré étendre l'enseignement à une année entière au moins. Tout hôtelier désireux de vouer son fils au métier, le placera, non plus dans un pensionnat quelconque pour y apprendre les langues, mais bien plutôt dans notre Ecole où le jeune homme, à côté de celles-ci, recevra un enseignement pratique et spécial à la carrière qu'il a choisie. Pour les élèves de cette catégorie on prévoirait par exemple une année d'études, tandis qu'un semestre pourrait suffire en ce qui concerne les élèves ayant déjà quelques connaissances pratiques et qui veulent

fréquenter l'Ecole en vue de se perfectionner dans les différentes branches, notamment les travaux écrits.

En terminant, le rapporteur prie de nouveaux les sociétaires de bien accueillir et de placer, comme ils l'ont fait au printemps dernier, les élèves qui quitteront l'institution l'année prochaine; ce sera un moyen efficace de favoriser la prospérité future de l'Ecole. Il leur recommande également de soutenir celle-ci au point de vue financier, c'est-à-dire en lui allouant les grosses sommes qu'ils verseront pour se racheter de l'obligation des souhaits réciproques du Nouvel-An. Grâce à ces subsides on pourra cette année aussi, M. Tschumi l'espère, éviter de mettre à contribution la caisse de la Société.

Le Président remercie M. Tschumi de son rapport; il lui exprime ainsi qu'aux autres membres du Comité de surveillance et du corps enseignant la reconnaissance de la Société pour leur activité et leur dévouement; tous les assistants se lèvent de leurs sièges pour confirmer les paroles du Président.

L'Assemblée décide d'instituer pour l'étude des diverses questions concernant l'Ecole professionnelle une commission spéciale composée de MM. Berner, Wegenstein et Chessex, sous la présidence de M. Tschumi.

Tract. 6. Exposition nationale de Genève. Le Président complète par les renseignements ci-dessous les indications contenues à ce sujet dans le rapport de gestion; divers projets ont été élaborés pour un bâtiment spécial d'exposition du groupe 23, mais le comité de groupe n'a pas encore pris de résolution définitive, la plupart de ces projets ne pouvant être acceptés vu leur coût trop élevé; très prochainement les sociétaires recevront une circulaire renfermant des données détaillées sur le point où en est actuellement la question, sur la marche à suivre pour l'exécution du projet, sur le mode d'exploitation du restaurant ainsi qu'une invitation à souscrire les sommes nécessaires à la réalisation de l'entreprise; il faut se garder cependant de voir dans cette affaire un but de spéculation, mais bien plutôt envisager la nécessité de placer à fonds perdu sinon tout le montant, au moins une partie de la souscription, attendu qu'entre les frais de construction et le produit de la vente du bâtiment d'exposition la différence sera probablement trop considérable pour pouvoir être comblée par les bénéfices du restaurant. Néanmoins le Président fait appel au patriotisme des sociétaires et leur recommande instamment cette souscription dans l'intérêt et pour le succès de l'entreprise. De même, ils les engage à remplir exactement et consciencieusement les questionnaires de l'enquête statistique qui doit figurer aussi à l'exposition et donne l'assurance que toutes les précautions ont été prises en vue de garantir absolument le secret professionnel.

M. Armleder présente les plans de divers projets élaborés pour le bâtiment d'exposition et prie également les membres de participer en grand nombre à la souscription des subsides.

Le Président exprime l'espoir qu'une fois notre exposition assurée au point de vue financier les collègues de Genève s'engageront solidairement à exécuter l'entreprise dans de bonnes conditions, vu qu'à distance les sociétaires ne peuvent rien faire et doivent s'en remettre exclusivement aux membres genevois.

Tract. 7. Modification des statuts. Le Président expose la révision des statuts proposée par le Comité en exécution d'une résolution prise en 1893 par le Conseil d'administration; les points principaux de cette révision sont:

1. l'admission de membres passifs, notamment en vue de ceux qui exploitent un hôtel en dehors de la Suisse et désirent utiliser les institutions de la Société;
2. la cotisation annuelle calculée jusqu'ici chaque année à raison du nombre des chambres de maîtres, serait établie désormais d'après une échelle fixe;
3. l'augmentation du nombre des membres du Comité, en ce sens que les suppléants actuels deviendraient membres effectifs du Comité.

Le Conseil d'administration propose de renoncer à l'admission de membres passifs, en quoi il demeure toutefois entendu que tout comme les hôteliers de Chamonix, ceux du lac de Constance pourront se faire recevoir membres; quant aux autres changements proposés, il se déclare d'accord pour autant que la cotisation annuelle ordinaire sera fixée au minimum à Fr. 20 et au maximum à Fr. 100 et que l'échelle devant servir à déterminer les cotisations extrêmes et intermédiaires, sera dressée non plus à raison du nombre des chambres de maîtres, mais suivant le chiffre des lits de maîtres.

Ces dispositions fondamentales étant adoptées, l'Assemblée approuve la révision proposée qui comprend les modifications ci-après (abstraction faite de quelques rectifications et changements purement formels du texte français):

Art. 1 et 2 sans changement.

A l'art. 3, 2^e ligne, remplacer le mot „einzutragen“ par „eingetragen“.

A l'art. 4 c substituer les mots „le Comité“ à „la Direction“.

Art. 5, 6, 7, 8 et 9 sans changement.

Art. 10 est libellé comme suit: „Tout nouveau membre paie à son entrée dans la société une finance égale au quart de sa cotisation annuelle.“

La cotisation annuelle des membres est fixée comme suit:

	lits de
„Pour les membres sans hôtel	1 à 20 maîtres Fr. 20
„Pour les membres avec hôtels contenant de...“	30 „ 30
id.	40 „ 40
id.	50 „ 50
id.	60 „ 60
id.	80 „ 80
id.	100 „ 100

„Dans le cas où ces cotisations ne suffiraient pas à faire face aux dépenses d'un exercice, l'Assemblée générale pourra décréter exceptionnellement la perception d'une cotisation extraordinaire à déterminer d'après le nombre des lits de maîtres; le total de cette cotisation supplémentaire ne pourra cependant jamais excéder la moitié de la cotisation annuelle ordinaire.“

Les nouveaux membres admis dans l'intervalle du 1^{er} octobre au 31 mars paient le montant total de la cotisation annuelle; ceux admis postérieurement au 31 mars n'en doivent acquitter que la moitié.“

„Pour la fixation des cotisations, il n'est fait aucune différence entre les établissements ouverts pendant la saison seulement et ceux travaillant toute l'année.“

Art. 11 sans changement.

Art. 12. Les mots „l'Assemblée générale peut exclure“ sont biffés.

Art. 13 et 14 sans changement.

Art. 15, biffer „d“. L'exclusion de membres (§ 12)“; il s'ensuit que c devient d et f devient e.

Art. 16, 17, 18 et 19 sans changement.

Art. 20 litt. a, remplacer „Le choix de la direction“ par „L'élection du comité.“

Intercaler une nouvelle litt. f: „L'exclusion de membres (art. 12)“; la lettre f devient g.

L'art. 21 est rédigé comme suit: „Le comité placé à la tête de la société se compose du président et de quatre membres dont un est désigné comme vice-président et un autre rempli l'office de trésorier; d'autre part, le secrétaire est pris en dehors des sociétaires.“

L'art. 22 est biffé.

L'art. 23 devient art. 22 avec le changement introduit à l'art. 4, savoir „Les membres du comité“ au lieu „de la direction“.

L'art. 24 devient art. 23.

„ 25 „ 24.

„ 26 „ 25.

Après la discussion article par article, la révision des statuts est adoptée in globo à une grande majorité.

Tract. 8. Proposition tendant à la publication d'un livre conforme aux principes exposés dans les nos 3 et 4 de l'„Hôtel-Revue“. Le Président explique le but et la portée de ce tractandum. Le Conseil d'administration n'ayant toutefois pas encore pris de résolution à ce sujet, propose de renvoyer la discussion dans l'Assemblée générale jusqu'à ce que la question ait été étudiée à fond par une commission spéciale. L'Assemblée s'étant rangée à cette manière de voir, Berner, F. Wegstein et Oscar Hauser.

Tract. 9. Désignation du lieu de la prochaine Assemblée générale. Le Président fait savoir que le Conseil d'administration est d'avis que nos assemblées générales ne pourraient gagner en attrait et en animation, si l'on offrait aux sociétaires, pour les dédommager de l'aridité des discussions, une petite festivité toute modeste qui leur permettrait de raviver d'anciennes relations ou d'en nouer de nouvelles avec leurs collègues; partant de cette idée, le Conseil d'administration a voté dans ce but un crédit de quelques centaines de francs. Baden est proposé comme lieu de la prochaine réunion annuelle.

M. Ruchti fait observer qu'en cette saison Interlaken est dans l'impossibilité de rien offrir aux sociétaires, les hôtels, etc. sont fermés, les chemins de fer de montagne ont suspendu leur service, etc. Si la réunion pouvait avoir lieu à une autre époque de l'année, les hôteliers d'Interlaken s'estimeraient fort honorés de donner une fois l'hospitalité à leurs collègues.

M. Armleder se demande si le choix de Baden est heureux et préférerait une localité plus centrale. Le Président réplique que Baden a été proposé, parce que la réunion ne doit pas avoir lieu trop souvent dans la même ville. M. Ruchti propose de laisser au Comité le soin de décider à cet égard, sur quoi M. Saft (Grand Hôtel à Baden) invite en termes enthousiastes ses collègues à se rendre à Baden, où les attend un chaleureux accueil.

Ces paroles sont couvertes d'applaudissements et Baden est désigné comme lieu de la prochaine Assemblée générale.

Tract. 10. Propositions individuelles. Le Président informe l'Assemblée que la liste des membres sera réimprimée vers la fin de l'année et prie les membres de faire connaître en temps utile les vœux qu'ils auraient à formuler à ce sujet.

Il annonce encore que, de même que l'an passé, le procès-verbal de la présente Assemblée sera inséré dans l'„Hôtel-Revue“ et que si aucune objection ou remarque n'est adressée au Comité dans les 8 jours qui suivront la publication, le dit procès-verbal sera considéré comme approuvé.

La séance est levée à 1 heure.

La Rédaction se permet de faire suivre le procès-verbal de quelques notes personnelles.

Le chiffre des assistants (d'après la liste publiée dans le dernier numéro) était plus élevé qu'on ne s'y attendait, ce qui fait que la salle du Casino s'est trouvée trop exigüe. Selon l'usage, l'Assemblée générale avait été précédée d'une séance du Conseil d'administration; celui-ci presque au complet s'était réuni la veille au „Bernhof“ de 6 à 10 heures du soir, mais l'importance des tractandas a nécessité une seconde séance le lundi matin de 9 heures et demi à 11 heures et demi. Grâce à ces travaux préliminaires, l'ordre du jour de l'Assemblée a pu être liquidé dans le temps fixé.

A 1 heure, les assistants se transportent pour le dîner dans la salle contiguë dont les dimensions permettent à chacun de se dédommager d'avoir été un peu à l'étroit pendant la séance. M. R. Saft (Grand Hôtel à Baden) ouvre la série des discours. Il retrace en termes élogieux le développement de la Société depuis sa constitution en 1882 et comment les efforts de celle-ci n'ont pas peu contribué à relever en Suisse et à l'étranger le prestige de l'industrie hôtelière et de ses représentants. En créant l'Ecole professionnelle d'Ouchy la Société a montré quelle s'est donné pour tâche le relèvement et la prospérité de la profession. Il est heureux de constater que les espérances qu'il avait fondées sur la Société lors de sa fondation, ont été dépassées. M. Saft termine son chaleureux discours en portant le toast à la Patrie, toujours belle et aimée.

M. Kupper (Hôtel Habis, Zurich) célèbre l'activité du Comité, du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance et du personnel enseignant de l'Ecole professionnelle.

M. de Grigono remplit les fonctions de major de table avec le talent qu'on lui connaît et a réussi par certaines mesures coercitives à entretenir le feu de la joute oratoire.

M. Pohl (Hôtel Bellevue, Zurich) porte la santé des dames, compagnes fidèles, dans l'heure et le malheur, de chaque hôtelier.

M. Tschumi (Hôtel Beau-Rivage, Ouchy) vide son verre aux relations d'amitié et à l'esprit de corps qui doivent servir de trait d'union entre tous les adhérents de la profession.

M. Armleder (Hôtel Richemond, Genève) dit que l'Exposition nationale de Genève offre aux hôteliers une nouvelle occasion de prouver ce que peut produire l'union des forces; il fait ressortir aussi le rang élevé qu'occupe l'industrie hôtelière suisse.

M. de Grigono a encore l'amabilité de tresser à la Rédaction de l'organe social une couronne de reconnaissance pour l'activité qu'elle a déployée jusqu'ici; après un chant patriotique entonné d'abord par M. Ruchti seul et ensuite accompagné par toute l'assistance, commence un „soulevement“ général qui empêche malheureusement le rapporteur de remercier de l'honneur dont il a été l'objet, et l'oblige à exprimer sa gratitude par la voie du journal avec la promesse de se montrer désormais aussi digne de la confiance qui lui est témoignée.

Avant de terminer, nous devons mentionner avec éloges, la cuisine, la cave et le service du Casino; de même les propriétaires des hôtels „Bernhof“ et „Bellevue“ ainsi que l'Office des Etrangers de Berne, nous ont exprimé leurs vifs regrets de n'avoir pu faire davantage pour leurs hôtes; le cas échéant, la bonne volonté et le dévouement n'eussent pas fait défaut. Nous tenons à citer ce beau trait à l'ordre du jour de l'armée... des hôteliers.

Plusieurs assistants et nous-même avons été surpris de l'absence des hôteliers de la ville (il y en a 16) à part les propriétaires du „Bernhof“ et du „Bellevue“; il paraît que d'aucuns se sont excusés en disant: „mon hôtel est trop petit ou trop inférieur pour cette Société.“

Est-ce excès de modestie ou bien un meilleur moyen de dissimuler son indifférence à l'endroit des questions de la profession?



Die Kochkunstausstellung in Frankfurt a/M., welche mit 3. November zu Ende gegangen, umfasste 12 Gruppen mit 478 Ausstellern und soll, wie der „Frkf. Zig.“ geschrieben wird, in allen Teilen gelungen sein.

Amsterdam wird vom 1. Mai bis Ende November 1895 eine Weltausstellung für Hotel- und Reisewesen haben, wo in 16 Gruppen alles zu sehen ist, was mit dem Hotel- und Reisewesen in Zusammenhang steht. Unter anderem wird auch ein schwimmender Hotel-Palast erstellt, ausgerüstet mit allem Comfort „fin de siècle“, ferner ein elektrisches Restaurant ohne Kellner.

Lugano. Einem Saisonbericht des „Fremdenblattes von Lugano“ entnehmen wir Folgendes:

„Wieder stehen wir am Ende einer Saison, und kommen unserer Pflicht nach, in kurzen Zügen zu berichten, was sich im Laufe dieses Sommers ereignet hat.“

„In erster Linie können wir melden, dass nun endlich die langersehnte Wasserversorgung für Lugano in Angriff genommen ist und auf nächstes Frühjahr ohne Zweifel in Betrieb gesetzt wird.“

„Weniger erfreulich ist die Nachricht, dass das schöne Terrain am Ende des Quai, welches zum Bau eines Kurhauses von einer Gesellschaft angekauft wurde, nun wieder verkauft werden soll.“

„Ein elektrischer Tram von Paradiso durch die Stadt nach Cassarate und nach Molino nuovo wird im Frühjahr gebaut und wird dazu beitragen, die beiden Endpunkte unseres Golfes zu verbinden.“

„Bezüglich Theater müssen wir uns leider immer noch mit dem provisorischen hölzernen Musentempel auf der Piazza Castello begnügen.“

Jungfrau-Mönch-Eigerbahn. Der Bundesrat beantragt der Bundesversammlung, es sei Hr. Guyer-Zeller in Zürich zu Handen einer zu bildenden Aktiengesellschaft die Konzession zu erteilen für Bau und Betrieb einer Bahn von der kleinen Scheidegg (Wengernalpbahnstation) über Mönch und Eiger auf den Gipfel der Jungfrau. Bauzeit fünf Jahre, Baukosten acht Mill. Franken. Die Bahn wird als Zahnradbahn für den elektrischen Betrieb erstellt; für die letzte Strecke (Endpunkt der Zahnradbahn bis Jungfraujoch) ist das Betriebssystem noch nicht bestimmt.

Die Taxe für Hin- und Rückfahrt beträgt im Maximum Fr. 45. Die Bahngesellschaft verpflichtet sich zur Erstellung eines ständigen Observatoriums auf den Stationen Mönch und Jungfrau (Kostenbetrag mindestens Franken 100,000), sowie zu einem Beiträge von im Maximum Fr. 6000 jährlich an den Betrieb derselben. Der Bundesrat wird die Detailpläne für die Bahnstrecken von über 3200 Meter erst genehmigen, wenn nachgewiesen ist, dass der Bau und Betrieb der Bahn für Leben und Gesundheit der Menschen keine ausnahmsweisen Gefahren bietet.

Auffrischen von Nickelsachen. Um Nickelgegenstände, welche infolge Temperaturwechsels oder anderer Einflüsse gelb geworden sind oder Flecken bekommen haben, leicht wieder aufzufrischen, wird folgendes Verfahren empfohlen: Man nimmt 50 Teile rektifizierten Spiritus und setzt 1 Teil Schwefelsäure zu. In diese Flüssigkeit legt man die aufzufrischenden Teile während einer Dauer von 10–15 Sekunden, und damit solche ja nicht länger darin bleiben, was den Gegenständen schädlich sein würde, legt man nur wenige auf einmal hinein, um dieselben rechtzeitig herausnehmen zu können. Hierauf taucht man sie in reines Wasser und spült sie tüchtig ab, worauf man sie noch kurze Zeit in gereinigtem Spiritus legt. Das Abtrocknen geschieht mit Sägespänen oder mit weicher Leinwand. Die Gegenstände werden dadurch im Aussehen wie neu, auch der Schlift leidet nicht, wie es der Fall wäre, wenn man mit der Lederfeile oder der Bürste die Reinigung bewirken wollte.



Rigi. Rigi-Kulm bleibt bis Mitte November geöffnet; man erwartet einen „Martini“-Sommer.

Waadt. Das „Hôtel de la Tête noire“ in Rolle ist vom früheren Besitzer, Hrn. Lüthy, wieder zurückgekauft worden.

Lugano. A l'Hotel du Parc sont descendus: Le Grand Duc héritier de Saxe Weimar, la Grande duchesse héritière de Saxe Weimar et suite.

Zürich. Wie die „Z. P.“ vernimmt, wurde die Wirtshaft der neuen Tonhalle in Zürich Herr. Josef Wildmer, dem jetzigen Restaurateur am Zürichhorn übertragen.

Zürich. Der im „Hotel Bau“ am See veranstaltete Bazar zu Gunsten des Baufonds einer neuen englischen